

"Bonnes définitions et interprétations de la Vie Autonome et d'une offre de services tels que définis dans l'article 19 "



12-12-2016 Charleroi

Ensemble pour une Vie Autonome

European Network on Independent Living

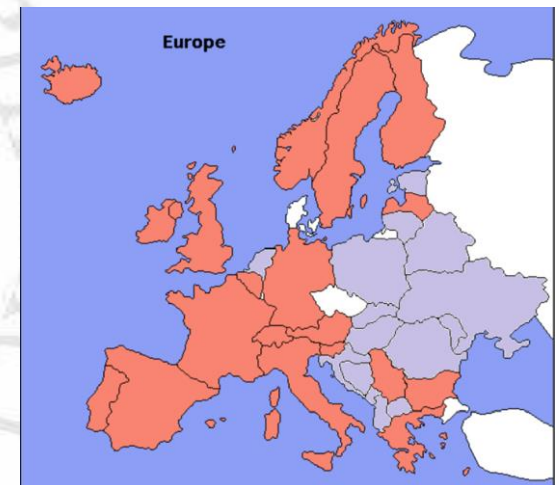
Nadia Hadad Board Member

Summary

- ENIL:
 - Qui sommes nous?
 - Que faisons-nous?
 - Notre travail de plaidoirie dans le domaine des droits?
- Le cadre de la vie autonome selon ENIL?
- La bonne compréhension de
 - La vie autonome selon (VA) :
 - Assistance personnelle (PA) :
 - Désinstitutionnalisation (DI) :
 - Les services basés dans la communauté (CBS)
- Rôle de l'Europe?
- ENIL sa campagne: #OurFundsOurRights

ENIL: qui sommes nous?

- Le Réseau Européen de la vie Autonome (ENIL) est une organisation non-gouvernementale qui travaille le domaine du handicap promouvant la vie autonome à travers les droits de l'homme et les droits civils.
- Grassroots – de niveau local
- Tout type de handicap
- ENIL **promeut et encourage** le mouvement de la Vie Autonome depuis 1989
- ENIL a commencé à Strasbourg avec 80 personnes de 18 pays
- 2016:
Membres dans plus de 30 pays
de la Géorgie à l'Island,



ENIL: Que faisons-nous?

- Valeurs de la VA :
 - L'autodétermination,
 - l'auto représentation,
 - choix et contrôle,
 - la désinstitutionalisation
- Conditions – paramètres - accès :
 - accès à la société
 - services sociaux,
 - aide et support personnalisé,
 - environnement sans obstacles,
 - possibilités de logement accessible,
 - aides techniques,
 - changement d'attitude

ENIL: plaider dans le domaine des droits?

1) Développement de la politique de l'UE :

- Deinstitutionalization – travail du groupe d'experts européens
- Briefing sur les fonds structurels et vice-présidence du groupe d'Experts européens des fonds Structurels
- “Crime de Haine”: formation, recherche et des audiences
- Alliance contre les austérités
- Suivi de l'implémentation de CDPH, surtout l'article 19 + SDG's
- Rencontre avec MEPs: barrières & définitions autour de la VA
- UE – études, travaux -> Inclusion
- Social Pillar, Accessibility Act,

Disabled people protest for more rights

30/09 16:10 CET | updated at 30/09 - 17:41



Le cadre de la vie autonome selon ENIL?

- La vie autonome est pour moi un droit de l'Homme fondamental
- L'article 19: affirme mon droit de choisir librement mes conditions de vie (où, comment, avec qui), 1^{er} pas vers l'autodétermination, sur laquelle repose la notion de la VA
- ENIL considère que tous les êtres humains sont interdépendants et que la notion de vie autonome ne contredit pas cette affirmation.
- Avoir une « vie autonome » ne désigne pas l'indépendance totale des autres, mais la liberté de choisir et de contrôler sa vie et son mode de vie.
- Il y a un grand danger des mauvaises interprétations des définitions sur la vie autonome, vivre dans la communauté et de l'inclusion



La vie autonome?

- C'est l'application au quotidien d'une politique pour les personnes handicapées fondée sur les droits de l'Homme.
- Elle s'obtient en combinant plusieurs facteurs environnementaux et individuels pour me permettre de contrôler ma propre vie, **ce qui inclut la possibilité de choisir mon lieu de résidence et de décider avec qui et comment je veux vivre.**
- Les services doivent être accessibles à chacun et sur la base de l'égalité des chances, du consentement libre et éclairé, personnalisé en me permettant d'avoir une flexibilité dans ma vie quotidienne.

La vie autonome?

- La vie autonome requiert que
 - l'environnement bâti,
 - les transports et l'information soient accessibles
 - des aides techniques soient disponibles,
 - l'on ait accès à de l'aide personnelle et / ou à des services communautaires.
- Il faut souligner que la vie autonome s'adresse à toutes les personnes handicapées, indépendamment du sexe, de l'âge et du niveau de leurs besoins de soutien.



Assistance personnelle (PA) :

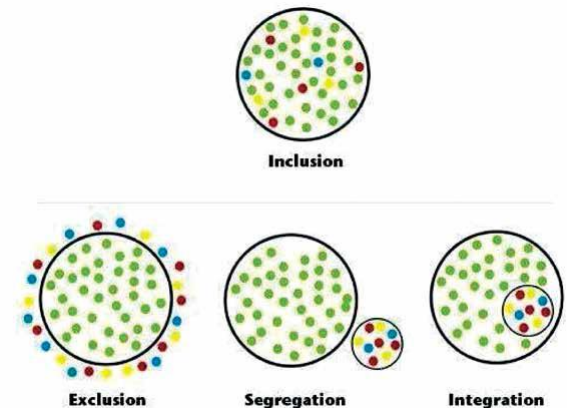
- C'est le meilleur instrument de la vie autonome.
- L'assistance personnelle doit être allouée sur la base d'une évaluation des besoins individuels, en fonction de la situation de chaque individu et en cohérence avec le marché du travail national.
- Les personnes handicapées doivent avoir le droit de choisir, de recruter et de gérer leurs assistants et de choisir le modèle d'emploi qui leur convient le mieux.
- Les allocations d'assistance personnelle, dont le but est de payer pour toute assistance nécessaire, doivent couvrir les salaires des assistants personnels et autres coûts d'activité, tels que toutes les cotisations payables par l'employeur, les coûts d'administration et le soutien par les pairs pour la personne qui a besoin d'assistance.



Désinstitutionalisation (DI) :

- La désinstitutionalisation est un processus politique et social qui prévoit le passage de la prise en charge dans une institution ou d'autres lieux isolés et séparés vers la VA
- Elle est seulement efficace lorsqu'une personne placée dans une institution a la possibilité de devenir un citoyen à part entière et de contrôler sa vie (avec un soutien si nécessaire).

La mise à disposition de logements abordables et accessibles dans la communauté ainsi que l'accès aux transports publics, à l'assistance personnelle et au soutien par les pairs sont indispensables au processus de désinstitutionalisation.



Désinstitutionnalisation (DI) :

- La désinstitutionnalisation vise à éviter le placement futur dans un foyer et à garantir aux enfants la possibilité de grandir avec leur famille, leurs voisins et leurs amis dans leur propre communauté au lieu d'être placés dans une institution.
- La Suède a pris cette mesure
 - Législation complètement adapté
 - Basé sur le droit fondamentale d'avoir du support et soutien
 - Les paramètres requis
 - Suivi par « Support et aide- garant » à vie



Les services basés dans la communauté

- Le développement des services basé dans la communauté exige à la fois une politique et une approche sociale, et se compose de mesures politiques pour tous les services publics, tels que le logement, l'éducation, le transport, les soins de santé et autres services de soutien, disponibles et accessibles aux personnes handicapées dans les formes traditionnelles.
- Les personnes handicapées doivent être en mesure d'accéder aux services traditionnels et aux possibilités de vivre en tant que citoyens égaux.

Les services basés dans la communauté

- Les services dans la communauté devraient être mis en place pour éliminer le besoin de services spéciaux et distincts, tels que les institutions résidentielles, des écoles spéciales, des hôpitaux à long terme pour les soins de santé, la nécessité d'un transport spécial parce que le transport grand public est inaccessible et ainsi de suite.
- Les habitats groupés ne sont pas une Vie Autonome et, si ils sont déjà fourni, doivent coexister avec d'autres options de Vie Autonome authentiques, financées de manière adéquate.



Mon BAP m'a permis une réelle inclusion?

Après 4 ans sans soutien adapté j'ai obtenu mon BAP:

- j'ai employé un AP pour me soutenir là et quand j'en avais besoin
- Je suis retournée travailler
- avec mon salaire je pouvais me payer du transport adapté
- J'ai obtenu cette liberté de mouvement,
- je pouvais re-devenir une sœur, une fille, un ami de nouveau sans être « une charge »,
- j'ai repris ma relation donc il est redevenu mon amoureux et pas mon infirmière ou assistant,
- mes collègues ont été déchargés de prendre soin de moi et pouvaient me traiter maintenant comme une d'entre eux
- je peux arriver par moi-même au rendez-vous

→ **J'ai de nouveau UNE VIE DECENTE!**

Rôle de l'Europe?

- Implémenter la CDPH et établir un mécanisme de contrôle allant jusqu'à la compétence des pays membres
- Établir des directives garantissant le droit de la vie autonome
- Systématiser le contrôle sur la bonne utilisation des fonds structurels et investir aussi dans les projets d'AP
- Adopter des résolutions permettant la liberté du mouvement, la reconnaissance de l'handicap, le transfert du droit à des AP ou services adaptés, des bourses, des allocations ...
- Promouvoir les droits de l'homme de toutes les personnes avec un handicap
- Le service de l'ombudsman



ENIL son campagne: #OurFundsOurRights

Le 8 novembre, ENIL a lancé une nouvelle campagne « Les Fonds de L'Union européenne pour nos droits » au Parlement européen.

Son objectif est d'encourager les Etats membres:

- d'investir efficacement les fonds structurels européens (ESFI) désignés pour la « transition entre les institutions et les services community-based »
- d'assurer un bon système de surveillance et de plaintes mis en place pour empêcher

ESFI d'entrer dans les services collectifs qui continuent à institutionnaliser les personnes handicapées.



**Merci pour votre attention
&
Travaillons tous ensemble
pour garantir au mieux
« une vie autonome » dans la société
pour toute personne avec un Handicap!**

www.enil.eu

Thanks!